



Communiqué de presse

BOFAS évalue ses résultats en province de Namur après dix ans d'existence

Le fonds a investi jusqu'à ce jour 6 335 000 EUR pour assainir les terrains pollués de la province

Bruxelles, le 12 mai 2014 - L'asbl BOFAS, le Fonds d'assainissement des sols des stations-service créé pour remédier à la contamination des sols des stations-service de manière structurelle, fête ses 10 ans d'existence et évalue avec satisfaction les résultats obtenus jusqu'à ce jour en province de Namur. Pour la mise en place du programme d'assainissement, BOFAS a pris une belle avance sur le calendrier prévu à l'origine, grâce notamment à un fonctionnement efficace et une bonne collaboration avec les autorités provinciales. L'asbl sera donc en mesure de respecter les échéances de son mandat et de clôturer tous les projets d'assainissement pour la date prévue de 2019. Les dossiers de remboursements pour lesquels le demandeur se charge lui-même de la mise en place de l'assainissement arrivent cependant plus lentement que prévu à l'asbl.

Étant donné que la moitié des coûts sont assumés par le secteur pétrolier et l'autre moitié par l'automobiliste en vertu du principe du « pollueur-payeur », il incombe également à BOFAS de communiquer régulièrement avec les autorités et le grand public.

Évolution en province de Namur

Depuis sa création, BOFAS travaille sur différents 'types' de dossiers :

- **Pour les dossiers de type 'FERMETURE', BOFAS est en avance sur le calendrier d'assainissement :**
Pour les dossiers de type '*Fermeture de la station-service*', BOFAS est responsable de l'exécution du programme d'assainissement. BOFAS est actuellement en avance sur le programme grâce à une excellente collaboration entre les pouvoirs publics, les autorités locales, les entrepreneurs, les experts et le demandeur. En tout, dans la province de Namur, 131 dossiers de type 'Fermeture' ont été introduits. Jusqu'à présent, 52 dossiers ont été clôturés, ce qui représente un montant de 1 540 000 EUR. Au total, 5 115 000 EUR ont déjà été dépensés. Au total, 13 études de délimitation du sol, 20 projets d'assainissement du sol et 46 travaux d'assainissement du sol sont encore en cours d'exécution.
- **Pour les dossiers de type 'REMBOURSEMENT', le nombre de dossiers introduits est inférieur aux prévisions :**
Pour les dossiers de type 'Remboursement', BOFAS prend en charge le suivi administratif, l'apport de conseils en matière d'études et de propositions d'assainissement, le contrôle et le remboursement du dossier. BOFAS suit ces dossiers dans l'ordre dans lequel ils ont été introduits par le demandeur. L'asbl constate aujourd'hui que le nombre de dossiers introduits est inférieur aux prévisions initiales.



BOFAS a au total reçu, pour la province de Namur, 96 demandes de ce type mais jusqu'à ce jour, 27 dossiers ont été introduits. Il s'avère difficile d'estimer le nombre de dossiers de remboursements qui seront en définitive introduits, et quand, étant donné que c'est le demandeur lui-même qui prend l'initiative de déposer son dossier complété et doit se charger du suivi des travaux prévus. BOFAS a déjà pris diverses initiatives pour envoyer des rappels aux demandeurs afin d'éviter qu'ils ne restent éventuellement sur la touche en n'introduisant pas à temps leur dossier.

Lieven Van den Bossche, directeur général *ad interim* de BOFAS, explique : « *Après 10 ans, nous voyons maintenant comment différentes stations-service abandonnées dans le namurois occupent à présent une nouvelle fonction et sont disponibles pour d'autres initiatives. Les atouts d'un fonds sectoriel tel que BOFAS se sont dévoilés au fil des années. Sans expérience ou connaissances, il est très pénible pour le propriétaire d'un terrain pollué de mener à bien un assainissement, sans oublier que cela implique de lourdes conséquences financières. Après 10 ans, nous pouvons sans aucun doute affirmer que cette approche centralisée s'est traduite par un gain de temps et d'argent.* »

Voici un aperçu détaillé pour quelques grandes villes de la province dans le tableau ci-dessous :

Grandes villes	Nombre de remboursements	Nombre de 'fermetures' ou dossiers d'assainissement	Nombre de remboursements effectués	Nombre d'assainissements effectués
Namur	21	19	7	7
Andenne	5	3	2	2
Ciney	4	4	1	0
Couvin	3	7	0	3
Dinant	6	4	2	4
Eghezée	5	8	0	3
Florennes	1	2	0	1
Gembloux	4	4	1	0
Jemeppe-sur-Sambre	6	1	1	1
Rochefort	3	4	2	2

Les priorités en Région wallonne

Actuellement, 933 dossiers d'assainissement ont été clôturés en Flandre (par rapport à un total de 1 209 dossiers), contre 264 dossiers en Wallonie (par rapport à un total de 661 dossiers) et 19 dans la Région de Bruxelles-Capitale (par rapport à un total de 94 dossiers). Pour les dossiers de type 'Remboursement', 128 dossiers ont été introduits au total à Bruxelles, parmi lesquels 45 ont été clôturés. En Wallonie, BOFAS en reçu 571 dossiers de ce type. 206 dossiers ont été clôturés. En Flandre, 1151 dossiers ont été introduits au total, parmi lesquels 664 ont été clôturés.

Le nombre de dossiers d'assainissement clôturés est actuellement plus élevé en Flandre qu'en Wallonie. Ceci s'explique par l'indice de priorité (PIP) attribué aux différents dossiers. Un des critères les plus importants pris en considération pour établir cet indice est notamment la présence d'une nappe phréatique, car elle permet à l'essence/au mazout de se répandre sur une grande zone, ce qui constitue par conséquent un danger potentiel direct pour l'homme et



l'environnement. Des études réalisées par BOFAS ont révélé que les nappes phréatiques en Wallonie étaient situées à une plus grande profondeur, raison pour laquelle ces dossiers ont souvent un indice de priorité inférieur. L'ordre selon lequel les dossiers sont traités n'est donc pas déterminé par la situation, la région ou la province, mais en fonction de l'urgence de chaque dossier telle qu'elle est déterminée par le PIP. L'intensité des projets s'est donc également déplacée progressivement de la Région flamande vers la Région wallonne, l'essentiel restant que BOFAS sera en mesure de mener sa tâche à bien et dans les délais impartis en province de Namur et partout en Wallonie.

Et à l'avenir ?

BOFAS met tout en œuvre pour respecter le délai final imparti, à savoir 2019, pour l'exécution du projet dans son entièreté. L'asbl s'engage à débiter les derniers dossiers d'assainissement en 2014. Pour les années suivantes, BOFAS ajustera son programme d'assainissement de façon dégressive, tandis que dès 2017 l'accent sera davantage mis sur des projets in situ et sur le suivi et le règlement ultérieurs des dossiers de remboursement.

Légende :

Étude de délimitation du sol (EDS) : L'étude de délimitation du sol ne prend pas en considération l'ensemble de la parcelle cadastrale. Elle examine minutieusement la contamination que l'étude indicative du sol a révélée. L'étude de délimitation de sol détermine la gravité de la contamination du sol.

Projet d'assainissement du sol (PAS) : Le projet d'assainissement du sol définit la manière dont l'assainissement du sol sera réalisé. Par ailleurs, il est également tenu compte des meilleures solutions techniques disponibles, qui sont utilisées avec succès dans la pratique, et dont le prix de revient n'est pas déraisonnable par rapport au résultat à obtenir (d'après le principe BATNEEC, qui signifie : mesures correspondant à l'état de la technique et n'entraînant pas de coûts déraisonnables).

Travaux d'assainissement du sol (TAS) : Les travaux d'assainissement du sol peuvent être réalisés dès que les autorités ont déclaré conforme le projet d'assainissement du sol ou le projet limité d'assainissement du sol. Durant la réalisation des travaux d'assainissement du sol, il faut tenir compte des conditions figurant dans l'attestation de conformité. Les travaux d'assainissement du sol doivent être réalisés sous la conduite d'un expert en assainissement du sol.

Assainissement in situ : L'assainissement in situ consiste à poser des filtres et des tuyauteries sur le site pour continuer à purifier l'eau et/ou le sol par le biais d'un système de pompage.

À propos de BOFAS

BOFAS, le Fonds d'assainissement des sols des stations-service en Belgique, a été créé à la suite du constat il y a une dizaine d'années que les stations-service étaient responsables en grande partie de la pollution historique du sol et ce en raison de l'inexistence de mesures de prévention adéquates. Le fonds a été lancé le 26 mars 2004. L'asbl a été constituée par les principales fédérations professionnelles qui sont largement représentatives du secteur pétrolier. Le fonds applique des règles identiques pour toute la Belgique sur la base d'un Accord de Coopération (AC) conclu entre les trois Régions et le gouvernement fédéral.

###



Contacts pour la rédaction :

Porter Novelli
Simon Lupcin
Tél. : 02/413 03 40
GSM : 0478/43 60 44
E-mail : simon.lupcin@porternovelli.be

Porter Novelli
Sylva De Craecker
Tél. : 02/413 03 40
GSM : 0478/27 93 62
E-mail : sylva.de.craecker@porternovelli.be

Vous pouvez obtenir des **photos** en envoyant un e-mail à Simon Lupcin
(simon.lupcin@porternovelli.be).

Si vous souhaitez vous entretenir avec Lieven Van den Bossche, directeur général de BOFAS,
merci de contacter Simon Lupcin.